

du 29 juin 2023

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI, Madame Christine CATARINO et Madame Guermia APHAYAVONG, conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Jérémy CAYZAC, Monsieur Thibault LE ROUX, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Monsieur Pierre KIANI, Madame Nadège CORNELOUP, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Bruno RODRIGUES, conseillers.

Etaient absents, ayant donné pouvoir :

Monsieur Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Le Maire
Monsieur Luc DOGBEY	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Abasse BOUKARI
Madame Célia CHIAKH	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Madame Michèle ZIDDA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Monsieur Frédéric LIPPENS	<i>Pouvoir à</i>	Madame Nadège CORNELOUP
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Madame Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Bruno RODRIGUES

Etait absent : Monsieur Brice ERRANDONNEA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 7

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Thibault LE ROUX

Date de convocation : 23 juin 2023

OBJET : Désherbage et vente des documents « désherbés » de la Médiathèque

DÉLIBÉRATION N° 26 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2023

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1311-1 alinéa 1,
VU le Code Général de Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2141-1,
VU l'avis de la commission « Culture et Sport » en date du 22 juin 2023,

CONSIDÉRANT que la médiathèque, dans le cadre de sa Politique documentaire et le réaménagement de ses collections, désherbe annuellement environ 20% de ses collections,

CONSIDÉRANT que le désherbage est indispensable à la bonne gestion des fonds et qu'il est effectué par les professionnels de la médiathèque selon des critères spécifiques (état physique du document – date de dépôt légal – date de mise à l'inventaire – nombre d'années écoulées sans prêt – valeur des informations – existence ou non de documents de substitution ou exemplaire présent sur le réseau des Médiathèques),

Sur le rapport de Madame Muriel TARTARIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
 - suppression du catalogue informatique,
 - suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document,
 - suppression des fiches.

- **DONNE** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
 - vendus au tarif de 50 centimes à l'occasion d'une vente qui se tiendra le 8 juillet 2023 de 10 heures à 17 heures sur le parvis du centre culturel (96 avenue des Bruzacques),
 - cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
 - détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Publiée le 5 juillet 2023

Fait et délibéré le 29 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication